



Section de Meurthe et Moselle

Nancy le 29 mars 2016

Lettre ouverte au Président du CHSCT

Monsieur SAILLARD,

Monsieur le Président,

Par un courrier du 25 mars 2016, vous nous avez informés des mesures prises concernant les lettres de menaces reçues par le Centre des Finances Publiques de Longwy.

Les représentants de Solidaire Finances ont alors contacté les représentants de Solidaires Finances Publiques afin de savoir si ce sujet avait été abordé lors du dernier CTL du 18 mars.

QUE NENNI !!!

Ceux-ci nous ont informé qu'à l'arrivée des représentants de la Direction, à 10h le 17 mars au CFP de Longwy, quatre contribuables se trouvaient dans la file d'attente et qu'à 12h30, lors de leur départ, il n'y avait personne ; cela peut se comprendre car, comme tous les CPF, les locaux sont fermés pendant la pose méridienne..... Black-out sur les lettres menaces de mort...

Voici l'importance des débats !!!! Mais où est donc passé le PUS (Plan Urgence Sécurité) !!!

Alors que M SAILLARD et son équipe étaient informés depuis longtemps de ces lettres de menaces, ainsi que la Préfecture et la Direction Générale à Bercy...les représentants des personnels étaient tenus dans l'ignorance, il s'agit d'un «loupé » ! (dixit M Nanquette)

Monsieur le Président, les représentants de Solidaires Finances subissant une nouvelle fois un déni de dialogue social, un fait du roi et une entrave au bon fonctionnement du CHSCT, ceux ci vous demandent de convoquer un CHSCT extraordinaire dans le délai d'un mois, conformément à ses règles de fonctionnement.

Une jurisprudence de la chambre sociale de cassation (arrêt n°11-27651 du 15 janvier 2013) a confirmé « que dès lors que 2 membres du CHSCT demandent une réunion extraordinaire du CHSCT de façon motivée celle est de droit ; que le président doit réunir cet organisme sans pouvoir se faire juge du bien fondé de cette demande »

De toutes les peurs, la plus honteuse est certainement la peur du ridicule.

Charles Péguy

